



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 25 / 23**

**Séance du 12 MAI 2025**

**Nombre de  
Membres**

En Exercice : 14  
Présents : 11  
Procuration : 2  
Votants : 13  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 05 mai 2025

**Membres présents à la séance** : BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivée à 18 heures 50), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, VERDET Patricia,

**Absents ou excusés** : ARTERO Véronique, ANDRE Bérengère (pouvoir à Pascale BOSSON), Sophie SELLIER (pouvoir à Laurent CARREZ)

Secrétaire : Bernard FOU CART

**Objet : Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain – Convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de convention à intervenir avec le SIEA dans le cadre d'un accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection qui a pour objet :

- la mise à disposition d'un Dossier de Consultation des Entreprises
- un accompagnement du SIEA à la présentation du DCE
- l'intégration du réseau et des équipements de vidéoprotection géoréférencés dans l'outil de cartographie X'MAP
- la mise à disposition d'espace d'hébergement du serveur au sein des locaux techniques du SIEA, sous forme de location d'espace dans des baies informatiques mutualisées

Cette convention n'engage pas la Commune à utiliser le réseau de fibre activée du SIEA et ne fait pas obstacle au déploiement de sa propre fibre. Elle n'engage pas non plus à la souscription d'une location de serveurs informatiques pour héberger les données de vidéoprotection.

Cette convention ne se substitue pas au travail qui sera fait par un bureau d'étude.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

⇒ **Approuve** la convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection à conclure avec le SIEA,

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à la signer,

⇒ **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ